

Le 6 août 2020

Par SDÉ et courriel seulement

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques -Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande de révision de la CETAC de la décision D-2020-077
Votre référence : R-4128-2020 - Notre référence : R060961 JC

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») demande à ce que la lettre déposée par le procureur de la CÉTAC datée du 5 août 2020, ainsi que la pièce à son soutien, soient retirées du dossier présentement à l'étude par la Deuxième formation.

Bien que le contenu de cette lettre ne soit d'aucune aide pour la CÉTAC dans son opposition à la demande en irrecevabilité du Distributeur, nous soumettons qu'elle arrive tardivement puisque le dossier a été pris en délibéré le 29 juillet dernier, comme en font état les notes sténographiques au dossier. Par ailleurs, la requérante n'a pas demandé préalablement à ce dépôt l'autorisation nécessaire à la formation au dossier pour pouvoir procéder de cette façon.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

JC /jg

c.c. Intervenants